

Carte d'identité de la commune :

Nom : C.P.
Adresse de la Mairie :
Canton : Circonscription : Département :
Nombre d'habitants :

Maire, Premier magistrat de la commune :

Nom : Prénom :
Coordonnées :

1^{er} adjoint :

Nom : Prénom :
Coordonnées :

2^{ème} adjoint :

Nom : Prénom :
Coordonnées :

Adhésion :

Victimes et Avenir a souhaité définir une adhésion en fonction du nombre d'habitant

- De 0 à 999 habitants : 10 € - minimum
- De 1 000 à 3499 habitants : 20 € - minimum
- De 3 500 à 4 999 habitants : 30 € - minimum
- De 5 000 à 9 999 habitants : 100 € - minimum
- De 10 000 à 19 999 habitants : 200 € - minimum
- De 20 000 à 49 999 habitants : 300 € - minimum
- De 50 000 à 99 999 habitants : 400 € - minimum
- Plus de 100 000 : 1 000 € - minimum

Adhérer à une association ce n'est pas seulement la soutenir financièrement, c'est également lui donner plus de reconnaissance et de légitimité dans son domaine d'action face au pouvoir public.

La comptabilité est faite par le Cabinet Bizouard Expert comptable et Commissaire aux comptes situé à Nanteuil-lès-Meaux (77100)

En cas de besoin d'informations ou de permanences. Pouvez-vous, nous mettre à disposition une salle sur la commune de résidence de votre département ?

.....
..... ./..

Avez-vous déjà eu malheureusement des accidents graves, mortel sur votre commune, qui vous a soutenu ? Et surtout qui a été présent pour la/les familles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vos observations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nous sommes à votre écoute, pour toute suggestion.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....